



UNAS CGT Paris
www.unas.cgt.fr



SUD TAS sections d'Ile-de-France
www.sud-travail-affaires-sociales.org



SNU région parisienne
www.snuteffsu.org

Paris, le 19 juin 2014

Monsieur le Ministre,

Nous avons eu le plaisir et l'honneur d'accueillir ce vendredi 13 juin des membres de la coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France en nos locaux de la DIRECCTE d'Ile-de-France.

Une Assemblée Générale a eu lieu, en présence d'agents, même si la direction a tenté de l'empêcher en évacuant les locaux.

Cette décision nous choque, les organisations syndicales et les coordinations d'usager-e-s ont le droit de s'exprimer et d'être écoutés par notre administration. Nous sommes pour une administration transparente et vous demandons de nous communiquer le courrier rédigé par notre DIRECCTE à l'occasion de cette action.

Nous soutenons les revendications exprimées partout dans le pays par les intermittent-e-s, intérimaires, chômeurs-ses et précaires. Leur lutte concerne également l'ensemble des salariés menacés par le chômage et la précarité, et dont les conditions de travail ne cessent de se détériorer du fait de l'application du sacro-saint dogme du « dialogue social » au nom duquel vous acceptez toutes les dérogations, au mépris de l'ordre public social, rendant ainsi nos missions de contrôle plus compliquées et nos missions de protection des salariés et de l'emploi impossibles à réaliser.

Nous nous inquiétons à cet égard des éléments de l'accord relatif à l'indemnisation du chômage dénoncé par les intermittent-e-s, intérimaires, chômeurs-ses et précaires et de la dégradation des conditions de travail et d'emploi qui découlerait de son application. Nous vous demandons en conséquence de ne pas l'agréer.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations syndicales,

UNAS CGT Paris, SUD TAS Sections d'Ile-de-France, SNU TEFTE région parisienne